

**Commission municipale du Québec
(Division juridictionnelle)**

Date : Le 21 juillet 2023

**La Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale
Partie poursuivante
1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5**

c.

**Monsieur Charles Charette
Élu visé
Conseiller municipal
1261, rang de l'Isle
Saint-Léon-le-Grand (Québec) J0K 2W0**

CITATION EN DÉONTOLOGIE MUNICIPALE

Par la présente, monsieur Charles Charette est cité en déontologie devant la division juridictionnelle de la Commission municipale du Québec.

En effet, les renseignements en notre possession sont susceptibles de démontrer qu'il a commis des manquements aux règles prévues au *Règlement numéro 240-2018 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand et abrogeant le règlement 225-2016* (ci-après « Code ») alors qu'il était conseiller de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, à savoir :

1. Le ou vers le 11 janvier 2022, il s'est placé en situation de conflits d'intérêts en ne divulguant pas son intérêt, en participant aux délibérations et en votant en faveur de la résolution numéro 15-2022 alors qu'il est un des actionnaires de l'entreprise Ferme Familiporc inc., contrevenant ainsi aux articles 6.3.1 et 6.3.7 du Code.

Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale

Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale
Commission municipale du Québec
1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 691-2014, option 3
1 866 353-6767, option 3
Télécopie : 418 691-2099

integrite.municipale@cmq.gouv.qc.ca